


 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
 VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

GAZ ET EAUX

 14 RUE DU NORET
 25620 MAMIROLLE

Unité de gestion	319	SIAEP DU VERNROY			
point surveillance	1170	TREMOINS			
Commune prélèvement	TREMOINS				
Destinataires	ARS DT 70 - COMMUNE - GAZ ET EAUX - SIAEP				
Préleveur	LDVH	Date Prél	18/04/2016	Heure Prél	09:55
Date début analyse	18/04/2016	Date Récept	18/04/2016	Heure Récep	14:15

RAPPORT D'ESSAI	HY1617-1275				
Analyse de	Type P1				

Numéro d'échantillon: 22

Lieu exact prélèvement	1 Rue du Trieur, Mme ECOFFET Elisabeth
Eau	TRAITÉE

MESURES IN SITU réalisées par le préleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement ES	FD T 90-520	LG			
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	0,06	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0,06	mg/L	/	/
Température		11,3	°C	/	25

EXAMEN BACTERIOLOGIQUE

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	2	/ml	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/ml	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 ml	0	/

EXAMEN CHIMIQUE P1

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références

Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	7,5	pH		[6,5 ; 9,0]
T°C prise pH et conductivité		13,0	°C		
# Conductivite corrigée à 25 °C	NF EN 27888	174	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027	0,65	NFU		2,0 (*0,5)
# TH	NF T 90-003	9,6	°F		
# TAC	NF EN ISO 9963-1	8,8	°F		
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0,10
# Nitrites(NO2)	NF EN 26777	<0.020	mg/L	0.50	
# Chlorures	NF EN ISO 10304-1	<2.5	mg/L		250
# Nitrates (NO3)	NF EN ISO 10304-1	3.9	mg/L	50	
# Sulfates	NF EN ISO 10304-1	4.4	mg/L		250
# COT	NF EN 1484	0.97	mg/L		2.0

CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les limites de qualité édictées par le Code de la santé publique, mais sa conductivité est inférieure à la référence de qualité fixée à 200 µS/cm.

Dossier validé le 22/04/2016

Imprimé le : 22/04/2016

Le Directeur du Laboratoire

P. LEVONG

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les commentaires et conclusions, autres que les comparaisons aux exigences de qualité, les avis simples sur la qualité de l'échantillon et normatifs, ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Ils ne sont accrédités que si tous les paramètres concernés le sont aussi.
 Références : Arrêté du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I. Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.